

Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité "performance sportive" mention "ski nautique wakeboard et disciplines associées"

RNCP36832 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15460
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/03/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'animation ou l'entraînement des activités de "ski nautique wakeboard et disciplines associées" nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité "performance sportive" mention "ski nautique wakeboard et disciplines associées" permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Conception du projet de la structure de "ski nautique wakeboard et disciplines associées "

Direction d'une structure de "ski nautique wakeboard et disciplines associées "

Encadrer des activités complexes d'entraînement et de formation en "ski nautique wakeboard et disciplines associées "

Encadrement du "ski nautique wakeboard et disciplines associées " en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Construire la stratégie d'une organisation de secteur

Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation de secteur

Diriger un système d'entraînement en "ski nautique wakeboard et disciplines associées "

Encadrer le "ski nautique wakeboard et disciplines associées " en sécurité

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le milieu professionnel du ski nautique, wakeboard et disciplines associées, au même titre que de nombreuses

disciplines sportives de pleine nature, s'est constitué et développé en parallèle du secteur fédéral traditionnel, l'accès à l'activité se faisant majoritairement par le biais d'entreprises privées commerciales. Les activités plus spécifiques d'entraînement et de préparation à la performance reposent quant à elles de façon plus équilibrée sur le secteur privé et le milieu fédéral.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les professionnels exercent en grande majorité au sein d'une structure, seuls ou en équipe, à temps plein ou partiel et sous différents statuts : salarié ou travailleur indépendant. Ils cumulent pour certains plusieurs qualifications sportives afin de compenser l'aspect saisonnier du métier.

L'appellation couramment utilisée pour qualifier le titulaire du DESJEPS mention « ski nautique, wakeboard et disciplines associées » est : entraîneur, coach, moniteur de ski nautique ou de wakeboard.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur ou l'entraîneur en « ski nautique, wakeboard et disciplines associées » est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis à l'entrée en formation sont:

- un test de 100 mètres nage libre départ plongé et récupération d'un mannequin -;
- un test de pilotage d'un niveau « hélice d'Or » ;
- un test technique d'un niveau « palonnier d'argent » permettant de vérifier le niveau du candidat en ski nautique, wakeboard ou dans une discipline associée ;
- un test d'analyse vidéo permettant d'apprécier les capacités du candidat à observer, analyser et établir un diagnostic en vue de proposer un entraînement ou un programme de formation de cadres en ski nautique, en wakeboard ou dans une des disciplines associées pour un sportif d'un niveau régional.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 356 €
Selon la branche	6 000 € – 9 468 €
Prise en charge	Branches concernées
9 356 €	Valeur par défaut · 209 branches
9 468 €	CPNEF Sport, CPNEFP hôtellerie de plein air
7 887 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/03/2027
--	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36832/>